



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 06 AOÛT 2019

VISIO CONFERENCE

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Madame Huguette UHLMANN
Monsieur Francis ANDREU

Président de district :
Monsieur Maurice DESSENS

Participant: **Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Damien LEDENTU**

Représentés: **Messieurs Christophe BOURDIN (pouvoir donné à M. ANDREU) - Jean Marc SENTEIN (pouvoir donné à M. DESSENS) - Jérôme BOSCARI (pouvoir donné à Mme HULMANN)- Claude LACOUR (pouvoir donné à M. COUAILLES)**

Excusés: **Messieurs Michel CHARRANÇON – Christophe GENIEZ**

Ouverture de la Séance à 18h30

Monsieur le Président de la LFO demande aux membres présents d'avoir une pensée pour Monsieur Jacques GEISSELHARDT, ancien Président du District du Gers.

INFORMATIONS FFF

✚ Pôle Espoir Castelmaurou

Monsieur le Président de la LFO informe le bureau que dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, la DTN souhaite expérimenter l'intégration d'une jeune fille au sein du Pôle Espoir garçons de Castelmaurou. A ce titre, la candidature de Mahawa DIAKITE a été retenue et fera partie de la prochaine promotion qui entrera dans la structure à la rentrée de septembre 2019.

✚ Ecoles de Football Féminines labellisées

Monsieur COUAILLES informe le bureau que la DTN a communiqué la liste des écoles de football féminines qui ont obtenu le label pour les 3 années à venir (jusqu'en 2022).

✚ Bons de formations

Monsieur le Président de la LFO communique la répartition des bons de formations par la LFA. Il remarque la répartition des bons classant la LFO de la manière ci-dessous :

- 4^{ème} Ligue de France pour la formation des éducateurs
- 7^{ème} pour les arbitres
- Dernière position pour les dirigeants.

Ces chiffres démontrent le travail qui attend l'IR2F. Un effort sur la formation des arbitres et des dirigeants devra être mené cette saison afin de combler ce retard.

✚ Dotations fédérales

Monsieur le Président de la LFO informe le Bureau de l'envoi de deux courriers de la FFF informant la Ligue de dotations à venir :

- pour les Districts : dans le cadre des opérations de détections pour la saison 2019/2020
- pour les Sections Sportives : dans le cadre de l'accompagnement des sections sportives scolaires labellisées par la FFF.

✚ FAFA Emploi

La Ligue du Football Amateur (LFA) a proposé à la LFO d'être ligue pilote dans le cadre de la mise en place d'un partenariat entre la LFA et Profession Sports & Loisirs dans le but d'accompagner les clubs dans la procédure de traitement des dossiers FAFA Emploi.

Cet accompagnement comprendrait la mise à disposition d'un outil d'évaluation d'instruction des dossiers. Monsieur COUAILLES précise au bureau qu'une première réunion de travail a eu lieu pour définir les contours de cette opération qui débutera concrètement le 1^{er} octobre prochain.

CRF : MISE EN CONFORMITÉ DES VESTIAIRES

Monsieur le Président de la LFO informe le bureau que le rapport faisant suite à la visite de la DTN dans le cadre de l'agrément du Pôle Espoirs de Castelmaurou impose à la Ligue de mettre en conformité les vestiaires utilisés par les stagiaires du Pôle.

Après étude de faisabilité, il s'avère que la réalisation d'un bâtiment neuf sera, d'un point de vue financier, plus intéressant que de tenter de rénover le bâtiment existant.

Par conséquent, le dossier est à l'étude afin de finaliser ce projet de construction rapidement.

Monsieur le Président de la LFO précise également au Bureau que la rénovation du terrain synthétique figure dans les points négatifs retenus par la DTN.

PÔLES ESPOIRS

✚ ENTRAINEUR DES GARDIENS DE BUT

Monsieur le Président de la LFO informe les membres du Bureau que l'organigramme des Pôles Espoirs impose la présence d'un entraîneur des gardiens de but.

Après étude de plusieurs profils, la candidature de Monsieur Damien HERVE a été retenue par la Ligue pour intégrer la structure : il interviendra par conséquent sur les deux pôles espoirs de la Ligue (filles à Blagnac et garçons à Castelmaurou). Il travaillera également comme analyste vidéo et interviendra sur les formations.

✚ POSTES A POURVOIR MAITRES D'INTERNAT

Suite aux départs des deux maîtres d'internat du Pôle Espoir de Castelmaurou, Monsieur COUAILLES rappelle que la Ligue a publié sur ses supports de communication un article faisant état du recrutement des deux postes, avec dans l'idéal, et en vue de la présence future d'une stagiaire féminine au sein du Pôle, le recrutement d'une maîtresse d'internat féminine.

POSTE DU CTRA

Monsieur le Président de la LFO informe le Bureau de la réception d'un courrier adressé par Monsieur Olivier THUAL relatif à sa position de CTRA de la Ligue.

A la lecture du courrier, une correspondance a par la suite été adressée à Monsieur THUAL l'informant, au regard du contenu, du solde de tout compte mettant fin à sa mission au sein de la Ligue.

Ce courrier induit par conséquent la mise en place du recrutement d'un conseiller technique régional en arbitrage ; à ce titre, Monsieur le Président de la LFO précise que la fiche de poste sera affinée afin de répondre aux exigences de disponibilité pour la Ligue.

SERVICES CIVIQUES

Madame la Secrétaire Générale rappelle aux membres du Bureau la proposition qui avait été actée concernant la répartition des 17 services civiques entre les Districts et la Ligue.

Il ajoute que la FFF ayant octroyé à la Ligue 3 postes supplémentaires, il propose la répartition suivante, tenant compte des besoins initialement exposés par les Districts et la Ligue :

- 1 poste supplémentaire pour le District de l'Hérault
- 1 poste supplémentaire pour le District du Tarn
- 1 poste supplémentaire pour la Ligue

Le Bureau directeur émet un avis favorable à cette répartition.

DOSSIERS EN COURS CONCERNANT LES MONTEES & DESCENTES

Monsieur le Président de la LFO informe le bureau que, suite à des réclamations de clubs de la Ligue, la FFF a convoqué la LFO à Paris le 13 août prochain, afin de défendre deux dossiers :

- Projet de passage de deux poules R1 U18 de 12 à 14 équipes (projet refusé par vote des clubs lors de l'assemblée générale du 30 juin 2019)
- Dossier Perpignan vs LFO : dossier en appel.

Monsieur le Président de la LFO précise que la Ligue sera représentée et défendue par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, membre de la commission d'appel.

La parole est donnée à Monsieur Francis ANDREU qui informe le bureau des décisions prises par la Commission Régionale d'Appel.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Monsieur le Président de la LFO fait un point sur l'état financier des clubs de Ligue ayant un solde débiteur supérieur à 1000€.

Monsieur ANDREU propose de mettre en place une procédure vis-à-vis de ces clubs mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des clubs ayant un solde débiteur quel qu'il soit auprès de la Ligue.

A ce titre, il rappelle qu'un courrier en recommandé a déjà été adressé auxdits clubs, il convient donc de poursuivre la procédure.

Une demande sera par conséquent faite auprès du comité directeur pour suite à donner à ce dossier.

LABEL JEUNES – CONTESTATION

Monsieur le Président de la LFO informe le bureau d'un courrier reçu du club de Fabrègues suite à la décision lui refusant le label, la décision ayant été actée par la FFF, il sera difficile de revenir sur le rapport réalisé à l'encontre du club.

TIRAGE DE LA COUPE DE FRANCE, GAMBARDELLA - COUPES A VENIR

Monsieur le Président de la LFO apporte les informations suivantes :

- Coupe de France : les tirages au sort des 1^{er} et 2^{ème} tours ont été effectués par districts.
- Coupe Gambardella : en revanche, le tirage au sort de la Coupe Gambardella a été réalisé en s'appuyant sur des zones géographiques et non par districts.
- Coupe d'Occitanie : la Commission Régionale de Gestion des Compétitions devra définir quels critères seront retenus pour effectuer le tirage au sort de cette compétition. Il est rappelé que les districts devront donner les équipes qualifiées pour les 1/32 ème finale pour le 27 Novembre 2019 et que le règlement indique que les équipes de R1 ne rentrent qu'au niveau des 1/64 ème .
-

DOUBLE SURCLASSEMENT U16 FEMININES EN SENIOR

Monsieur le Président de la LFO interpelle le Bureau sur les modalités de double surclassement en U16 féminines (article 73.2 des RG de la FFF)

En effet, deux philosophies s'opposent sur ce dossier : accepter ou refuser que des joueuses U16 puissent jouer en catégorie SENIOR.

Sur ce point, Monsieur DESSENS propose la possibilité de permettre à ces jeunes filles de jouer en SENIOR à condition qu'aucune offre de pratique correspondant à la catégorie d'âge soit possible dans un rayon de 25kms par rapport au lieu de domicile.

Dans le cas contraire, le double surclassement serait refusé.

Il est rappelé par ailleurs que cette possibilité est offerte aux U16 en D1 féminine (niveau national).

Monsieur le Président de la LFO demande aux membres du bureau de se positionner sur cette proposition :

- POUR ouvrir la possibilité de jouer en SENIOR : 6
- Contre : 2
- Abstention : 0

La proposition sera soumise lors du prochain comité directeur.

POINT SUR LES DOSSIERS CNDS

Madame la Secrétaire Générale expose la procédure adoptée pour la validation des projets de clubs dans le cadre du financement CNDS.

Elle rappelle que les délais imposés par la LFA ont rendu la tâche difficile (3 jours pour l'étude de tous les dossiers).

L'étude a été menée par elle-même et par Monsieur CARRUS, s'appuyant sur les thèmes imposés par la LFA, qui ont permis de filtrer les projets dans un premier temps.

Dans un second temps, il a été procédé à l'attribution des sommes par projets.

En vue de la saison prochaine, Monsieur le Président de la LFO souhaiterait que des règles soient établies pour optimiser les modalités de répartition des sommes, ceci afin d'assurer une cohérence quant à l'attribution des montants alloués.

Monsieur DESSENS intervient en s'étonnant que les formations ne soient pas prises en compte (BMF en apprentissage)

REGLEMENTATION DES PRELEVEMENTS SEPA

Monsieur le Président de la LFO informe le bureau que suite à la mise en place des prélèvements SEPA, quelques clubs n'ont toujours pas envoyé le mandat.

Monsieur ANDREU prend la parole pour rappeler qu'il a été dit aux clubs qu'en cas de refus de la procédure SEPA, ceux-ci auraient à prendre en charge financièrement les frais de gestion supplémentaires liés au traitement autre de leurs règlements financiers.

Tous les membres s'accordent sur une somme de 50€/mois de frais de gestion par club.

Ce coût imputable aux clubs sera proposé lors du prochain comité directeur pour adoption.

HERITAGE COUPE DU MONDE 2019

Monsieur Robert GADEA expose au bureau le tableau récapitulatif des clubs qui ont transmis un projet, accepté par la Ligue et qui fera l'objet d'une dotation

L'enveloppe de départ a été augmentée. Le choix de récompenser les clubs par du matériel destiné aux équipes féminines a été arrêté.

SOIREE DE RENTREE

Monsieur le Président de la LFO informe le bureau de la réception de plusieurs dotations destinés aux clubs et propose qu'une soirée soit organisée en vue de remettre les lots à chacun.

Au regard des difficultés pour les clubs à se déplacer, il est proposé plutôt de procéder à la remise des lots lors de la prochaine assemblée générale de la Ligue. L'idée d'une soirée est abandonnée.

MATCH INTERNATIONAL FEMININ FRANCE vs ISLANDE - VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 à NÎMES

Monsieur GADEA informe le bureau que des informations seront transmises à la Ligue par la FFF début septembre et a qu'un quota de places sera attribué à la Ligue en vue de cette rencontre.

COMPOSITION DES COMMISSIONS REGIONALES

Madame la Secrétaire Générale fait un point sur la composition des commissions pour la saison 2019/2020, rappelant que pour l'instant tous les membres n'ont pas encore renvoyés leur fiche de candidature.

Il est par ailleurs instauré que pour chaque commission sera nommé un Président et un secrétaire (suppression du poste de vice-président ou président délégué de commission).

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Monsieur ANDREU :

- Affaire BAHO/CNOSF : il est demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain comité directeur
- Proposition de M. ANDREU qui souhaite que désormais apparaissent dans les procès-verbaux les noms des personnes lorsqu'il y aura un vote (à l'exception des votes à bulletins secret).
- Représentativité des membres aux AG de la FFF et LFA : M. ANDREU rappelle que trois des membres assistant aux AG fédérales devant être élus annuellement, il conviendra d'en tenir compte lors de la prochaine assemblée générale de la Ligue. La date de l'Assemblée Générale de la LFO doit être modifiée.

Questions de Monsieur DESSENS :

- Amende pour absence à l'AG de la Ligue en juin 2019 : M. DESSENS précise que le club de Futsal Ibis Martrais, qui a été sanctionné conformément aux règlements en vigueur, était bien présent à l'AG (via un pouvoir remis au District) ; il demande à ce que l'amende pour ce club soit levée. Le bureau en prend note pour suite à donner.
- Gestion terrains//Equipements : M. DESSENS tient à ce que soit précisé que les frais de gestion liés aux déplacements relatifs à la visite d'installations de club ne sont valables que pour les clubs de Ligue (à l'exception de la visite décennale). Monsieur ANDREU intervient en précisant que les frais seront imputés seulement s'il s'agit d'une visite ordonnée par la Commission Régionale des terrains et infrastructures.
- Cachet Mutations : il est nécessaire que les règlements généraux de la FFF précisent les conditions de dispense de cachet de mutation pour les licenciés U18, devenant U19, forcés de quitter leur club d'origine (et particulièrement un club strictement de jeune U6 à U19), au motif que ce dernier ne propose pas de pratique en U19, pour muter vers un club dépourvu de U19 mais offrant la pratique en seniors.
- Formations IR2F : M. DESSENS souhaiterait qu'une réunion soit mise en place pour évoquer le fonctionnement des formations en termes d'organisation (restauration des stagiaires, etc.) et inscrire noir sur blanc les modalités de fonctionnement de ces formations, de façon à ce qu'il y ait une seule et unique procédure à respecter.

Madame la Secrétaire Générale communique aux membres du bureau une absence du 24 octobre 2019 au 1 er novembre 2019.

Monsieur Maurice DESSENS indique aux membres du bureau qu'il sera indisponible du 15 au 21 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Président
Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale
Huguette UHLMANN

